

N° 152231-2022/1-ACTS/DDET

Date du : 19 octobre 2022

Rapport de présentation

OBJET : délibération instituant un programme de professionnalisation des chefs d'entreprises

PJ : un projet de délibération

La province Sud est compétente sur son territoire en matière de politique de développement économique. A ce titre elle dispose de larges capacités d'action dans l'animation, le soutien et l'orientation des activités humaines. C'est ainsi qu'elle a adopté par délibération n° 35-2021/APS du 12 mai 2021 sa stratégie provinciale en matière de développement économique qui s'articule autour de trois piliers :

- la valorisation du capital humain ;
- l'accompagnement des porteurs de projet et l'appui aux partenaires du développement économique ;
- des aides financières ciblées.

Le capital humain est une force qu'il faut mobiliser et valoriser. C'est un patrimoine sur lequel la province Sud a fait le choix d'investir pour assurer un développement économique durable et harmonieux.

Le développement du capital humain est l'un des éléments importants de la stratégie de compétitivité des petites et moyennes entreprises. Centrées en permanence sur des problèmes concrets du quotidien, elles ne perçoivent pas toujours clairement le lien entre l'amélioration des compétences des personnels et le développement de l'entreprise. Les chefs d'entreprises se forment peu ou du moins suivent rarement des formations selon les canons classiques de la formation professionnelle (formations inadaptées, manque de temps etc.). Pour autant, cela ne signifie pas qu'ils n'en ont pas besoin. Au contraire, il en résulte un enjeu majeur de compétitivité pour leur entreprise. Il est essentiel pour les chefs d'entreprises de se former en continu.

L'enjeu est fort puisqu'en améliorant la formation des chefs d'entreprises, on améliore le taux de pérennité des entreprises. Cette pérennité est essentielle pour la structure elle-même bien sûr, mais également pour la collectivité, car une entreprise qui survit et qui grandit crée des emplois et de la richesse.

Après un travail d'identification et de caractérisation des principaux freins actuels au développement des entreprises de moins de 10 salariés sur son territoire et de leurs besoins en formation, la province Sud propose la création d'un programme annuel de professionnalisation (modules d'accompagnement et de formation) des chefs d'entreprises via une plateforme d'inscription en ligne « PROSUD » sur le site internet de la province Sud. Cette plateforme développée par la direction des services informatiques (DSIN) de la province Sud, permet ainsi aux chefs d'entreprises d'accéder très facilement à ce programme où sont proposés des coachings dans une dizaine de thématiques telles que l'achat/logistique, la réponse aux marchés publics, la maîtrise des outils digitaux, la construction d'une stratégie marketing...

Enfin, il est proposé que la province Sud prenne en charge financièrement le coût des modules d'accompagnement et de formation du programme, dans la limite du budget alloué annuellement, tout en sollicitant une participation financière modérée des chefs d'entreprises ne pouvant pas excéder 50 % du coût total des modules. Cette participation permettra d'évaluer l'engagement du participant et de faire prendre la mesure de l'investissement financier de la province Sud sur ces actions.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.